

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 21811

présenté par

M. Cazeneuve, Mme Bagarry, Mme Sarles, Mme Chapelier, Mme Do, M. Portarrieu, M. Gaillard,
Mme Brocard, Mme Robert, M. Bois, M. Cellier, Mme Piron, Mme De Temmerman et M. Mbaye

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.